

RD622 : le Département renforce la sécurité de la descente entre Brassac et Castres



RD622 : le Département renforce la sécurité de la descente entre Brassac et Castres

Vendredi 5 juin 2026, Christophe Ramond, Président du Département du Tarn, et Daniel Vialelle, Vice-Président en charge des Mobilités, se sont rendus sur la RD622 entre Brassac et Castres afin de présenter les aménagements réalisés pour renforcer la sécurité de cette portion de route.

La RD622 constitue un axe structurant reliant Castres à Lacaune via Brassac. Elle supporte un trafic moyen de près de 3 700 véhicules par jour, dont environ 300 poids lourds. À l'approche de Castres, la route présente une forte déclivité de 8 à 10 % sur plusieurs kilomètres, sur une section d'environ 9 km.

Cette section se décompose en trois sous-ensembles : une première portion en pente de 4 à 7 % sur environ 7 km comprenant notamment la déviation de Lafontasse (commune de Burlats) et ses giratoires, une zone de transition en léger palier au niveau du lieu-dit La Boudarié sur environ 500 mètres, puis une dernière section de 1,5 km en forte déclivité pouvant atteindre 10 %. Cette configuration particulière a été à l'origine de plusieurs accidents graves. Le 23 juillet 2021, au pied de la descente, un poids lourd s'était déporté dans un virage et avait percuté un véhicule léger, entraînant le décès de trois personnes. Le 9 avril 2026, un nouvel accident s'est produit dans le même secteur, impliquant un poids lourd sorti de route et causant le décès du conducteur.

À la suite de ce second accident, le Département a mandaté une analyse approfondie auprès du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public de référence

placé sous la tutelle de l'État, mais sans attendre ses conclusions a engagé une démarche de concertation associant riverains et professionnels du transport. De ces premiers échanges il ressort que l'infrastructure n'est pas en cause, mais que la difficulté réside d'une mauvaise appréhension de la forte et longue déclivité par certains conducteurs, en l'occurrence de chauffeurs qui méconnaissent l'itinéraire. Une vitesse inadaptée et une mauvaise anticipation de la descente seraient à l'origine d'une perte d'efficacité du système de freinage.

De manière à apporter une première réponse, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin d'améliorer l'information aux chauffeurs poids-lourds, la lisibilité de l'itinéraire et ainsi renforcer la sécurité :

- renforcement de la signalisation d'information dès le début de la pente afin de mieux alerter les usagers ;
- abaissement des limitations de vitesse pour les poids lourds :
 - sur la déviation de Lafontasse : réduction de 90 à 70 km/h ;
 - sur la section à forte pente : réduction de 70 à 50 km/h ;
- remplacement, dans la courbe située en bas de pente, de la glissière métallique par une glissière en béton, plus résistante en cas de choc impliquant un poids lourd ;
- amélioration de la perception du virage par la pose de chevrons directionnels.

Le Département du Tarn sollicitera par ailleurs l'expertise du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public de référence placé sous la tutelle de l'État, afin de poursuivre l'analyse de cette section routière et d'identifier, le cas échéant, de nouvelles pistes d'amélioration.

« Cette route est connue, mais sa forte déclivité peut surprendre et mettre en difficulté certains conducteurs de poids lourds. Avec les acteurs du terrain, nous avons choisi d'agir de manière concrète et ciblée pour mieux anticiper cette descente et renforcer la sécurité de tous les usagers », a souligné Christophe Ramond.

Le Département évaluera l'efficacité de ces dispositifs afin de garantir durablement la sécurité sur la RD622.

Pour télécharger des photos de la visite, cliquez [ici](#). Crédit : Département du Tarn

Conseil départemental du Tarn

Communiqué de presse

Le 17/06/2026 14:12

CONTACT

Anna Beauchamp — Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482 · anna.beauchamp@tarn.fr